

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction du secrétariat corporatif

Montréal, le 23 février 2024

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 06122.05.0839

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande reçue à nos bureaux le 24 janvier 2024.

En réponse à votre demande, nous souhaitons d'abord préciser que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « Loi ») ne porte que sur les documents détenus par Loto-Québec et par conséquent, toutes les portions de votre demande visant à obtenir des explications ou confirmations ne sont pas visées par la Loi.

D'emblée, nous vous assurons que le processus d'appel d'offres faisant l'objet de votre demande s'est effectué de façon équitable dans le respect de la politique d'approvisionnement de Loto-Québec. Loto-Québec a évalué l'ensemble des propositions soumises en fonction des critères préétablis indiqués à l'appel de propositions qui assurent notamment d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

Dans les circonstances, à la suite du processus, le contrat a été adjugé à la firme *WorkAxle* au montant de 4,2 M\$, dont la proposition était conforme et répondait aux exigences de l'appel de propositions.

Par ailleurs, en ce qui concerne les autres renseignements visés par votre demande, nous ne pouvons vous y donner accès puisqu'il s'agit de renseignements confidentiels en vertu des articles 21, 22, 23, 24, 27, 37 et 39 de la Loi.

Finalement, dans le cadre d'un processus d'appel de propositions, toute question soumise par un proposant dont la réponse est de nature à être utile pour l'ensemble des proposants sera rendue publique par le biais d'un addenda. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de questions portant spécifiquement sur la compréhension d'un seul proposant, elle ne peut pas faire l'objet d'un addenda.

Vous pouvez toutefois en appeler de cette décision devant la *Commission d'accès à l'information*.
À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec

p.j.